

PATRICK ARTUSO

Commissaire aux comptes de Sociétés
Inscrit à la Compagnie d'Aix-en-Provence
Le Fra Luca – 14, Rue Marius Aune
06400 CANNES
Tél 04 93 39 45 91 Fax 04 93 38 04 40
E-Mail cabinet.artuso@wanadoo.fr

**FEDERATION DEPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DES ALPES MARITIMES**

38 Avenue Saint Augustin
06200 NICE

SIRET 311 703 052 00036

APE 9499Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2025

Du 01/07/2024 au 30/06/2025

PATRICK ARTUSO

Commissaire aux comptes de Sociétés
Inscrit à la Compagnie d'Aix-en-Provence
Le Fra Luca – 14, Rue Marius Aune
06400 CANNES
Tél 04 93 39 45 91 Fax 04 93 38 04 40
E-Mail cabinet.artuso@wanadoo.fr

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DES ALPES MARITIMES

38 Avenue Saint Augustin
06200 NICE

Siret 311 703 052 00036

APE 9499Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2025

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DES ALPES MARITIMES relatifs à l'exercice clos le 30/06/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 24 novembre 2025 sur la base des éléments disponible à cette date.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/07/2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé , selon notre jugement professionnel, ont porté sur :

- le caractère approprié des principes comptables appliqués
- sur la réalité et l'exhaustivité des opérations comptabilisées
- sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues notamment en ce qui concerne les dégâts de grand gibier.
- sur la présentation des comptes

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du président et dans les autres documents *sur* la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fédération ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président .

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

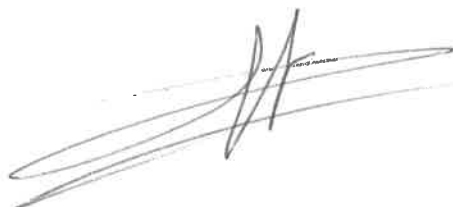
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société¹ à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

Fait à Cannes, le 5 février 2026

Le Commissaire aux Comptes





FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DES ALPES MARITIMES

38 AV SAINT AUGUSTIN
06200 - NICE

Période du 01/07/2024 au 30/06/2025

COMPTES ANNUELS

FABRE ET ASSOCIES
Cabinet d'Expertise-Comptable
143 BOULEVARD DE CESSOLE - 06100 - NICE
Tel : 04 92 07 13 15 - Fax : 04 92 07 13 16 - @ : fabreetassocies@orange.fr

Sommaire

COMPTES ANNUELS

Bilan Actif	3
Bilan Passif	4
Comptes de Résultat	5
Comptes de Résultat – suite	6
Annexe	7
Rapport	19

Fédération Départementale des Chasseurs des Alpes Maritimes
Comptes annuels exercice 01/07/2024-30/06/2025

<i>Actif</i>						
	Brut	Amort.	Net au 30/06/2025	Net au 30/06/2024	Ecart	% Ecart
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
Autres immobilisations incorporelles	42 790	38 492	4 298	9 530	-5 233	-55
Immobilisations corporelles						
Terrains	1 139 711	17 348	1 122 363	199 476	922 887	463
Constructions	1 003 986	719 490	284 496	235 870	48 626	21
Inst. Techniques, matériel et outillage	350 324	97 184	253 139	48 539	204 600	422
Autres immobilisations corporelles	135 985	82 128	53 856	62 072	-8 216	-13
Immobilisations corporelles en cours	23 977		23 977		23 977	
Immobilisations financières (Dont à moins d'un an)						
Autres titres immobilisés	2 329		2 329	2 329		
TOTAL (I)	2 699 102	954 642	1 744 459	557 817	1 186 642	213
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Marchandises	8 796		8 796	3 236	5 559	172
Avances et acomptes versés sur commandes	245		245	227 571	-227 326	-100
Créances d'exploitation (Dont à plus d'un an)						
Créances usagers et comptes rattachés	45 110		45 110	52 101	-6 991	-13
Autres créances	317 493		317 493	399 447	-137 154	-21
Valeurs mobilières de placement	2 909 655		2 909 655	3 645 299	-735 643	-20
Disponibilités	132 201		132 201	151 519	-19 318	-13
Charges constatées d'avance (Dont à plus d'un an)	18 900		18 900	31 769	-12 869	-41
TOTAL (III)	3 432 400		3 432 400	4 510 942	-1 078 543	-24
TOTAL GENERAL (I à IV)	6 131 501	954 642	5 176 859	5 068 760	108 099	2

Fédération Départementale des Chasseurs des Alpes Maritimes
Comptes annuels exercice 01/07/2024-30/06/2025

<i>Passif</i>				
	Net au 30/06/2025	Net au 30/06/2024	Ecart	% Ecart
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres complémentaires	296 442	296 442		
Fonds propres avec droit de reprise				
Réserves				
Réserves statutaires ou contractuelles	440 968	440 968		
Autres	3 756 783	3 695 639	61 144	2
Report à nouveau				
Excédent ou déficit de l'exercice	120 695	61 144	59 695	97
Situation nette (sous-total)	4 614 888	4 494 193	120 839	3
Subventions d'investissement	197 945	200 000	-2 055	-1
TOTAL (I)	4 812 833	4 694 193	118 784	3
FONDS REPORTEES ET DEDIES				
Fonds dédiés	57 970	105 276	-102 507	-45
TOTAL (II)	57 970	105 276	-102 507	-45
PROVISIONS				
Provisions pour risques	127 100	106 103	20 997	20
TOTAL (III)	127 100	106 103	20 997	20
DETTES				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	135	104	31	30
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	13 420	16 773	-3 352	-20
Dettes fiscales et sociales	117 167	99 679	17 488	18
Autres dettes	47 376	45 825	1 551	3
Produits constatés d'avance	858	807	51	6
TOTAL (IV)	178 956	163 187	15 769	10
TOTAL GENERAL (I à IV)	5 176 859	5 068 760	108 099	2

Fédération Départementale des Chasseurs des Alpes Maritimes
Comptes annuels exercice 01/07/2024-30/06/2025

Comptes de résultat

	Net au 30/06/2025	Net au 30/06/2024	Ecart	% Ecart
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations	634 276	624 130	10 146	2
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	8 616	9 366	-750	-8
Ventes de prestations de services	225 370	218 208	7 162	3
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	176 442	238 178	-61 736	-26
Ressources liées à la générosité du public				
Contributions financières	48 382	18 620	29 762	160
Utilisations des fonds dédiés	113 491	101 169	12 323	12
Autres produits	71 049	110 065	-39 016	-35
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 277 626	1 319 735	-42 109	-3
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises	110 670	124 860	-14 190	-11
Variation de stock	-5 575	4 488	-10 063	-224
Autres achats et charges externes	304 615	403 598	-98 983	-25
Aides financières	151 962	121 416	30 546	25
Impôts et taxes et versements assimilés	20 519	17 960	2 559	14
Salaires et traitements	316 828	294 795	22 033	7
Charges sociales	161 407	136 660	24 747	18
Dotations aux amortissements sur immobilisations	56 828	57 310	-482	-1
Dotations aux provisions	20 997	13 760	7 237	53
Report en fonds dédiés	55 200	96 636	-41 436	-43
Autres charges	54 790	37 244	17 545	47
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 248 241	1 308 726	-60 486	-5
1- RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	29 385	11 009	18 376	167

Fédération Départementale des Chasseurs des Alpes Maritimes
Comptes annuels exercice 01/07/2024-30/06/2025

Comptes de résultat (suite)

	Net au 30/06/2025	Net au 30/06/2024	Ecart	% Ecart
PRODUITS FINANCIERS				
Autres intérêts et produits assimilés	104 717	86 468	18 249	21
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	104 717	86 468	18 249	21
CHARGES FINANCIERES				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (IV)				
2 - RESULTAT FINANCIER (III - IV)	104 717	86 468	18 249	21
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	134 102	97 477	40 127	41
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion	3 357	13 435	-10 077	-75
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	3 357	13 435	-10 077	-75
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations en capital	137	3 287	-3 149	-96
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	137	3 287	-3 149	-96
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	3 220	10 148	-6 928	-68
IMPOTS SUR LES BENEFICES (VIII)	16 627	33 046	-16 419	-50
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	1 385 700	1 406 203	-20 503	-1
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	1 265 005	1 345 059	-80 054	-6
5- EXCEDENT ou DEFICIT (Produits - Charges)	120 695	61 144	59 551	97
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Produits				
TOTAL				
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
TOTAL	24 388	62 601		

Annexe

TABLE DES MATIERES

1. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES :

2. ACTIF DU BILAN

- 2.1. Etat des immobilisations
- 2.2. Immobilisations incorporelles
- 2.3. Immobilisations corporelles
- 2.4. Immobilisations financières
- 2.5. Etat des amortissements
- 2.6. Créances
- 2.7. Etat des échéances des créances et des dettes
- 2.8. Valeurs Mobilières de Placement

3. PASSIF DU BILAN

- 3.1. Etat des provisions
- 3.2. Fonds Associatifs
- 3.3. Variation des Fonds Propres
- 3.4. Provisions pour risques et charges
- 3.5. Variation des Fonds dédiés

4. COMPTE DE RESULTAT

- 4.1. Produits à recevoir
- 4.2. Charges à payer
- 4.3. Produits constatés d'avance
- 4.4. Charges constatées d'avance
- 4.5. Charges à répartir sur plusieurs exercices
- 4.6. Concours publics et subventions

5. AUTRES INFORMATIONS

- 5.1. Indemnité de départ à la retraite
- 5.2. Rémunération des dirigeants
- 5.3. Honoraires du commissaire aux comptes
- 5.4. Contributions en nature

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES :

Les comptes de l'exercice clos le 30/06/2025 ont été établis en conformité avec la réglementation en vigueur résultant des règlements du Comité de la Réglementation Comptable.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement n° 2014-03 applicable à toutes les entités et le règlement n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif lui-même complété par le règlement n°2020-08.

La Fédération Départementale des Chasseurs des Alpes-Maritimes a pour objet de participer à la mise en valeur du patrimoine cynégétique départemental et à la protection et à la gestion de la faune sauvage ainsi que ses habitats. Elle assure la promotion et la défense de la chasse ainsi que des intérêts de ses adhérents.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2024 au 30/06/2025.

L'exercice précédent clos le 30/06/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 5 176 859 €.

Le résultat net comptable est un excédent de 120 694,98 €.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 07/11/2025 par les dirigeants.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Pour une meilleure compréhension des comptes annuels présentés, les modes et méthodes d'évaluation retenus sont précisés ci-après lorsque :

- un choix est offert par la législation,
- une exception prévue par les textes est utilisée,
- l'application d'une prescription comptable ne suffit pas pour donner une image fidèle,
- il est dérogé aux prescriptions comptables.

Fédération Départementale des Chasseurs des Alpes Maritimes
Comptes annuels exercice 01/07/2024-30/06/2025

ACTIF DU BILAN

Etat des immobilisations

	Valeur brute début exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement, de recherche et développement			
Total I			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	42 790,00		
Total II	42 790,00		
Immobilisations corporelles			
Terrains	216 178,28		923 533,00
Constructions sur sol propre	304 038,08		60 000,00
Constructions sur sol autrui			
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	635 039,48		4 908,00
Installations techniques, matériel et outillage industriels	128 032,07		222 291,56
Installations générales, agencements, aménagements divers			
Matériel de transport	64 485,94		8 760,10
Matériel de bureau et informatique, mobilier	62 738,58		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			23 977,44
Avances et acomptes			
Total III	1 410 512,43		1 243 470,10
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés	2 329,00		
Prêts et autres immobilisations financières			
Total IV	2 329,00		
Total général I+II+III+IV	1 455 631,43		1 243 470,10

	Diminutions		Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations Valeur d'origine
	Par virement	Par cession		
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et développement				
Total I				
Autres postes d'immobilisations incorporelles			42 790,00	
Total II			42 790,00	
Immobilisations corporelles				
Terrains			1 139 711,28	
Constructions sur sol propre			364 038,08	
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions			639 947,48	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			350 323,63	
Installations générales, agencements et aménagements divers				
Matériel de transport			64 485,94	
Matériel de bureau et informatique, mobilier			71 498,68	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours			23 977,44	
Avances et acomptes				
Total III			2 653 982,53	
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés			2 329,00	
Prêts et autres immobilisations financières				
Total IV			2 329,00	
Total général I+II+III+IV			2 699 101,53	

Fédération Départementale des Chasseurs des Alpes Maritimes
Comptes annuels exercice 01/07/2024-30/06/2025

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent :

- des logiciels bureautiques et métiers,
- le site internet,
- les films promotionnels,

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Les méthodes d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Immobilisations - Durée - Mode

- Agencements et aménagements des constructions - 10 ans - Linéaire
- Bâtiments - 40 ans - Linéaire
- Installations et Agencements des Constructions - de 3 à 40 ans - Linéaire
- Matériel et outillage - de 2 à 8 ans - Linéaire
- Matériel de bureau et informatique - de 1 à 3 ans - Linéaire
- Mobilier de bureau - de 8 à 10 ans - Linéaire

Acquisition Terrain de La LARE :

Il a été procédé le 27 mai 2025 à l'acquisition du terrain de La LARE situé sur la commune de la Trinité pour un coût global de 978 973 €.

Sur ce terrain :

- Sont édifiés :
 - o Un bâtiment n°1 d'environ 100 m2 valorisé à 50 000 €
 - o Un bâtiment n°2 d'environ 20 m2 valorisé à 10 000 €
- Sont présents les équipements suivants :
 - o 1 banc de réglage,
 - o 1 pas de tir de 25 m,
 - o 1 pas de tir de 50 m,
 - o 1 pas de tir de 100 m,
 - o 1 pas de tir de 200 m,
 - o Une fosse universelle,
 - o Une fosse américaine,
 - o Un sanglier courant,
 - o Un parcours chasse,
 - o Deux groupes électrogènes.

Ces équipements n'ayant pas été valorisés dans l'acte notarié, et n'ayant aucune valeur économique, ne sont pas comptabilisés en immobilisations.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent :

- Titres immobilisés des dépôts de garantie pour 2 329,00 € ;

Fédération Départementale des Chasseurs des Alpes Maritimes
Comptes annuels exercice 01/07/2024-30/06/2025

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Valeur en début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Sorties / Reprises	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles Frais d'établissement, de recherche et développement				
Total I				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	33 259,54	5 232,50		38 492,04
Total II	33 259,54	5 232,50		38 492,04
Immobilisations corporelles Terrains				
Constructions sur sol propre	703 207,11	16 282,50		719 489,61
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	16 702,13	646,04		17 348,17
Installations techniques, matériel et outillage industriels	79 492,67	17 691,64		97 184,31
Installations générales, agencements et aménagements divers				
Matériel de transport	12 832,16	12 897,19		25 729,35
Matériel de bureau et informatique, mobilier	52 320,55	4 078,43		56 398,98
Emballages récupérables et divers				
Total III	864 554,62	51 595,80		916 150,42
Total général I+II+III	897 814,16	56 828,30		954 642,46

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaire	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Immobilisations incorporelles Frais d'établissement, de recherche et développement					
Total I					
Autres postes d'immobilisations incorporelles	5 232,50				
Total II	5 232,50				
Immobilisations corporelles Terrains					
Constructions sur sol propre	16 282,50				
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	646,04				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	17 691,64				
Installations générales, agencements et aménagements divers					
Matériel de transport	12 897,19				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	4 078,43				
Emballages récupérables et divers					
Total III	51 595,80				
Total général I+II+III	56 828,30				

Créances

Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale. Elles ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Fédération Départementale des Chasseurs des Alpes Maritimes
Comptes annuels exercice 01/07/2024-30/06/2025

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
De l'actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations				
Prêts (1) (2)				
Autres immobilisations financières				
De l'actif circulant				
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances client	45 354,77	45 354,77		
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts taxes et versements assimilés				
Divers				
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers	317 492,96	117 492,96	200 000,00	
Charges constatées d'avance	18 899,85	18 899,85		
Total	381 747,58	181 747,58	200 000,00	
(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consenties aux associés				
Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit : (1)				
- à un an maximum à l'origine	135,00	135,00		
- à plus d'un an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	13 420,33	13 420,33		
Personnel et comptes rattachés	41 301,63	41 301,63		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	48 583,23	48 583,23		
Impôts sur les bénéfices	19 100,00	19 100,00		
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts taxes et versements assimilés	8 146,95	8 146,95		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)				
Autres dettes	47 411,16	47 411,16		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	857,60	857,60		
Total	178 955,90	178 955,90		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice				
(2) Emprunts, dettes contractés auprès des associés				

Valeurs Mobilières de Placement

Les valeurs mobilières de placement sont des sicav monétaires, elles figurent à l'actif pour leur valeur d'acquisition. La méthode retenue pour le calcul des plus ou moins-values de cession est le premier entré premier sorti.

Les plus-values latentes s'élèvent à 0,00 € à la clôture de l'exercice.

Fédération Départementale des Chasseurs des Alpes Maritimes
Comptes annuels exercice 01/07/2024-30/06/2025

PASSIF DU BILAN

Etat des provisions

Réglémentées	Montant en début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant en fin d'exercice
Provisions pour reconstitution gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Provisions pour fluctuations des cours				
Amortissements dérogatoires				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger av. 01/01/92				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger ap. 01/01/92				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglémentées				
Total I				
Pour risques et charges	Montant en début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant en fin d'exercice
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires	106 103,18	20 996,91		127 100,09
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés payés				
Autres provisions pour risques et charges				
Total II	106 103,18	20 996,91		127 100,09
Pour dépréciations	Montant en début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant en fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciations				
Total III				
Total I+II+III	106 103,18	20 996,91		127 100,09
Dont dotations et reprises :		Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	
D'exploitations		20 996,91		
Financières				
Exceptionnelles				

Fonds Associatifs

Les fonds associatifs sont constitués des reports des résultats antérieurs.

Mouvements des fonds associatifs

	Valeur en début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Sorties / Reprises	Valeur en fin d'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise				296 441,69
Patrimoine intégré	296 441,69			
Fonds Statutaires				
Apports sans droit de reprise				
Legs et donations avec contrepartie d'actif				
Subvention d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Total I	296 441,69			296 441,69
Fonds associatifs avec droit de reprise				
Apports avec droit de reprise				
Legs et donations avec contrepartie d'actif assortis d'une obligation ou d'une condition				
Subvention d'investissement affectées à des biens renouvelables assorties d'une obligation ou d'une condition				
Total II	0,00			0,00
Réserves				
Réserves indisponibles	1 251 225,34	61 144,10		1 312 369,44
Réserves de gestion	2 395 953,83			2 395 953,83
Réserves statutaires ou contractuelles	440 968,19			440 968,19
Réserves de trésorerie	48 460,20			48 460,20
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Total III	4 136 607,56	61 144,10		4 197 751,66
Total général I+II+III	4 433 049,25	61 144,10		4 494 193,35

Provisions pour risques et charges

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement CRC N° 2014-03, sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, nettement précises quant à leur objet mais dont la réalisation et l'échéance ou le montant sont incertains.

Aucune provision n'a été constituée.

Fédération Départementale des Chasseurs des Alpes Maritimes
Comptes annuels exercice 01/07/2024-30/06/2025

Variation des Fonds dédiés

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Report	Utilisation		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursements		Montant Global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Contributions financières d'autres organismes (ECO CONTRIBUTION)	105 276,14		102 506,59		55 200,00	57 969,55	
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	105 276,14		102 506,59		55 200,00	57 969,55	

Produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	45 109,57
Autres créances	317 492,96
Total	362 602,53

Charges à payer

Charges à payer	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres titres obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 420,33
Dettes fiscales et sociales	117 166,81
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	47 376,16
Total	177 963,30

Produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	857,60
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
Total	857,60

Fédération Départementale des Chasseurs des Alpes Maritimes
Comptes annuels exercice 01/07/2024-30/06/2025

Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	18 767,85
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	18 767,85

Charges à répartir sur plusieurs exercices

Charges à répartir sur plusieurs exercices	Montant
Charges différées	
Frais d'acquisition des immobilisations	
Frais d'émission des emprunts	
Charges à étaler	132,00
Total	132,00

Concours public et subventions

ETAT : DGG

- Subvention encaissée : 28 529,74 €
- Subvention à recevoir : 0,00 €

ETAT : Agrifaune Alpin Pastoralisme et Petite Faune de Montagne :

- Subvention encaissée : 1 187,20 €
- Subvention restant à recevoir : 0,00 €

NATURA 2000 :

- Subvention à recevoir : 55 200,00 €

REGION :

- Néant

CONSEIL DEPARTEMENTAL :

- Subvention encaissée Solde 2024 : 18 000,00 €
- Subvention encaissée : Acompte sur Subvention 2025 : 27 000,00 €

FNC :

- Réforme 24/25 : 73 000,00 € (subvention encaissée)
- Plan de chasse 24/25 : 432,00 € (subvention encaissée)
- Convention SAGIR 2024 : 800,00 € (subvention encaissée)

AUTRES INFORMATIONS

Indemnité de départ à la retraite

Le montant provisionné dans les comptes de l'association au titre des engagements pour l'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 127 100,09 €.

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 7 100 €.

Rémunération des dirigeants

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas communiqué.

En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

Contributions en nature

L'association a valorisé ses différentes contributions en nature reçues au cours de l'exercice. Elle a valorisé le bénévolat à 24 388,39 € en appliquant un taux horaire basé sur le SMIC chargé soit 12,40 € de l'heure.

Au cours des exercices précédents, le bénévolat avait été valorisé sur la base du taux horaire brut chargé correspond au taux moyen déterminé sur la base des rémunérations et charges des salariés de l'association (cadres et non cadres) hors congés payés.

Selon l'ancienne méthode, le montant pour l'exercice aurait ainsi été valorisé à 76 378,29 €. soit un taux horaire brut charge de 38,84 €.

Ce bénévolat correspond aux actions de formations et aux opérations de comptages.

L'association n'aurait pas pu mener à bien ses missions dans cette aide.

A ces actions de bénévolat s'ajoute la mise à disposition de la salle Jean FERRAT par la Mairie de DRAP pour la tenue de l'Assemblée Générale du 12 avril 2025.

La valeur de mise à disposition ne nous a pas été communiquée.

Le montant de la caution s'est élevé à la somme de 3 000 € (non encaissée).

La capacité d'accueil de cette salle est de 325 à 435 places.